

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner
- Code du produit: 10251
- UFI: KPKK-90NW-H00C-W5NF
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées -
- Emploi de la substance / de la préparation Détergent à froid
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 - Petromark Automotive Chemicals B.V.
 - Rooswijkweg 316, 1951 ME
 - Velsen-Noord – Nederland
 - T +31 251 211397
 - info@petromark.eu
- Service chargé des renseignements: Research & Development: sales@petromark.eu
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Pendant les heures normales de bureau: Tel: +31 251 211397

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (< 0,1% benzène)

butanone

2-propanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone

Liste II

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description:

Produit de nettoyage

-

· Composants dangereux:

Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Consistant en: 98-82-8 isopropylbenzène (<0,1%); 108-88-3 toluène (≤2%) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	25-<50%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	10-<25%
Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (< 0,1% benzène) Consistant en: 110-82-7 cyclohexane (2%) Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336, EUH066	10-<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-<2,5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: ATE oral: 1200 mg/kg ATE inhalatoire: 3 mg/l	1-<2,5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	0,1-<1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥30%
hydrocarbures aromatiques	≥15 - <30%

· Indications complémentaires:

Les aérosols et les contenants munis d'un atomiseur solide contenant des substances ou des mélanges classés comme dangereux par aspiration ne doivent pas être étiquetés pour ce danger.

Le texte des mentions de danger mentionnées ici se trouve au chapitre 16.

L'application d'un TWD (Tactile Warning of Danger) est obligatoire si ce produit est proposé sur le marché grand public. Veuillez noter que le TWD fait partie de l'emballage et non de la classification.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 3)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

67-63-0 2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

106-97-8 butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

111-76-2 2-butoxyéthanol

VLEP Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm
Risque de pénétration percutanée

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024

· DNEL

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	DNEL Long terme-Systémique	1,6 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	108 mg/kg bw/day (Consommateur)
		180 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Aigu-systémique	174 mg/m ³ (Consommateur)
		289 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL Aigu-Local	289 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL Long terme-Systémique	14,8 mg/m ³ (Consommateur)
		77 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL Long terme-Local	174 mg/m ³ (Consommateur)
		221 mg/m ³ (ouvrier)

78-93-3 butanone

Oral	DNEL Long terme-Systémique	31 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	412 mg/kg bw/day (Consommateur)
		1161 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	106 mg/m ³ (Consommateur)
		600 mg/m ³ (ouvrier)

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (< 0,1% benzène)

Oral	DNEL Long terme-Systémique	699 mg/kg bw/day (Consommateur)
------	----------------------------	---------------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 5)

Dermique	DNEL Long terme-Systémique	699 mg/kg bw/day (Consommateur) 773 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	608 mg/m3 (Consommateur) 2035 mg/m3 (ouvrier)
67-63-0 2-propanol		
Oral	DNEL Long terme-Systémique	26 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL Long terme-Systémique	319 mg/kg bw/day (Consommateur) 888 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme-Systémique	89 mg/m3 (Consommateur) 500 mg/m3 (ouvrier)
111-76-2 2-butoxyéthanol		
Oral	DNEL Aigu-systémique	26,7 mg/kg bw/day (Consommateur)
	DNEL Long terme-Systémique	6,3 mg/kg bw/day (Consommateur)
Inhalatoire	DNEL Aigu-systémique	426 mg/m3 (Consommateur) 1091 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL Aigu-Local	147 mg/m3 (Consommateur) 426 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL Long terme-Systémique	59 mg/m3 (Consommateur) 98 mg/m3 (ouvrier)

· PNEC**Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène**

PNEC Eau fraîche	0,327 mg/l (Indéterminé)
PNEC Eau de mer	0,327 mg/l (Indéterminé)
PNEC Sédiments d'eau douce	12,64 mg/l(dry weight) (Indéterminé)
PNEC Sol	2,31 mg/kg (Indéterminé)
PNEC Station d'épuration	6,58 mg/l (Indéterminé)
PNEC Sédiment d'eau de mer	12,64 mg/l(dry weight) (Indéterminé)

111-76-2 2-butoxyéthanol

PNEC Eau fraîche	8,8 mg/l (Indéterminé)
PNEC Eau de mer	0,88 mg/l (Indéterminé)
PNEC Sédiments d'eau douce	34,6 mg/l(dry weight) (Indéterminé)
PNEC Libération intermittente	9,1 /mg/l (Indéterminé)
PNEC Sol	2,33 mg/kg (Indéterminé)
PNEC Station d'épuration	463 mg/l (Indéterminé)
PNEC Sédiment d'eau de mer	3,46 mg/l(dry weight) (Indéterminé)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ventilation générale

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 6)

Filter A2/P2

Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm**Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies. L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, résistants aux produits chimiques et à l'huile, couvrant entièrement la peau, ainsi que des chaussures de sécurité. (EN1149 ; EN340&EN ISO 13688 ; EN13034-6).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter la pollution de l'environnement.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.**

État physique

Aérosol

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-44,5 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

0,7 Vol %

Supérieure:

12 Vol %

Point d'éclair

-97 °C

Température d'auto-inflammation

>200 °C

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 7)

· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	≤ 20,5 mm ² /s, 40 °C (L)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	3300 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	5700 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,745 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Solvants organiques:	100,0 %
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 8)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique ATE 3202 mg/kg

Inhalatoire ATE 26,9 mg/l

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral ATE 1200 mg/kg (ATE)

Inhalatoire ATE 3 mg/l (ATE)

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral LD50 68000 mg/kg

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral LD50 3523 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 12126 mg/kg (Lapin)

Inhalatoire LC50 (4h) 29000 mg/l (Rat)

78-93-3 butanone

Oral LD50 >2193 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (Lapin)

5000 mg/kg (Lapin)

Inhalatoire LC50 (4h) 34 mg/l (Rat)

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (< 0,1% benzène)

Oral LD50 >5000 mg/kg (Rat)

LD50 >8 ml/kg (Rat)

Dermique LD50 >3100 mg/kg (Rat)

Inhalatoire LC50 (4h) >23,3 mg/l (Rat)

67-63-0 2-propanol

Oral LD50 5840 mg/kg (Rat) (Acute Oral Toxicity)

Dermique LD50 13900 mg/kg (Lapin) (Acute Dermal Toxicity)

Inhalatoire LC50 (4h) >25 mg/l (Rat)

LC50 >25 mg/L (Rat) (Acute Inhalation Toxicity)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Cochon d'Inde) (Acute Dermal Toxicity)

Inhalatoire LC0 >3,1 mg/l (Cochon d'Inde)

LC50 >400 mg/L /7h (Cochon d'Inde)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 9)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

NOEC	1,3 mg/l (Poisson)
NOEC (7 days)	0,96 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (72h)	0,44 mg/l (Algae)
NOEC (28 days)	16 mg/l (Bactéries)
LC50 (96h)	8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 (48h)	3,2-9,5 mg/l (Daphnia magna)

78-93-3 butanone

LC50 (96h)	2993 mg/l (Pimephales promelas)
EC50 (48h)	308 mg/l (Daphnia magna)

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (< 0,1% benzène)

NOELR (72h)	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL50 (48h)	3 mg/l (Daphnia magna)
EL50 (72h)	10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50 (96h)	>13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC (21 days)	0,17 mg/l (Daphnia magna)
LOEC (21 days)	0,32 mg/l (Daphnia magna)

67-63-0 2-propanol

EC50	>100 mg/l (Bactéries)
LOEC (8 days)	1000 mg/l (Algae)
LC50 (96h)	9640 mg/l (Pimephales promelas)
LC50 (24h)	9714 mg/l (Daphnia magna)

111-76-2 2-butoxyéthanol

LC50	1490 mg/l /96h (Lepomis macrochirus) (Fish, Acute Toxicity Test)
NOEC	286 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inh.test)
NOEC (21 days)	100 mg/l (Daphnia magna) (Daphnia magna Reproduction Test)
EC0	700 mg/l /16h (Pseudomonas putida)
EC50	1550 mg/l /8h (Daphnia magna)
	1840 mg/l /72h (Algae) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inh.test)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 10)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**

- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1

· **ADN**

- **Classe ADN/R:** 2 5F

· **IMDG, IATA**

- **Class** 2.1 Gaz.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 11)

· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 12)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

78-93-3 butanone

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

78-93-3 butanone

3

· **Prescriptions nationales:**

· **Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
NK	100,000

· **VOC-CH** 100,00 %

· **VOC-EU** 745,0 g/l

· **Danish MAL Code** 4-3

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Propriétés physiques et chimiques : La classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Risques pour la santé, risques environnementaux : Méthode de classification des mélanges basée sur les constituants du mélange (formule de somme).

· **Contact:** info@petromark.eu

· **Date de la version précédente:** 02.04.2024

· **Numéro de la version précédente:** 54

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 (2020/878)

Date d'impression : 08.11.2024

Version: 55 (remplace la version 54)

Révision: 08.11.2024

Nom du produit: Petromark Air Intake Carb & Choke Cleaner

(suite de la page 13)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR